

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Nombre de membres

Membres élus : 15

En fonction : 11

Présents : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de Convocation : 21 février 2023

Transmise par mail le : 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mailly-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire, se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 février 2023 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales

Membres présents : Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, M VILLEMIN Jean-Baptiste Adjoint ; Mme BOUDIN Emmanuelle, Mme DA SILVA Laurence, Mme VANZELE Valérie, M MARVILLE Didier, M SESTRE Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M ROUGE Michaël avec pouvoir à M GODEFROY Jean-Michel.

Membre absent : Mme BENETON Meryem.

Secrétaires de séance : Mesdames BOUDIN Emmanuelle, DA SILVA Laurence.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Détermination du nombre d'adjoint suite à la démission du 3^{ème} Adjoint : 2023/001

Par courrier le 10 janvier dernier, Madame Marion AOUSTIN-ROTH, Sous-préfète et Directrice de Cabinet, acceptait la démission de Monsieur Pierre Alain UNIACK de ses fonctions de 3^{ème} adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur Le Maire explique qu' il revient au Conseil Municipal de décider du remplacement ou non de l'adjoint démissionnaire.

Trois situations se présentent dans les communes de moins de 1 000 habitants :

-Le conseil municipal décide de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et de rester à 3 adjoints. Ainsi les adjoints déjà élus remonteront dans l'ordre du tableau.

- Le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint qu'il est amené à remplacer (article L.2127-7-1).

- Si le conseil décide ne pas élire l'adjoint au même rang que l'adjoint qu'il remplace, alors chacun des adjoints remontera d'un cran dans l'ordre du tableau.

Ainsi, l'ordre du tableau des adjoints ne peut pas être modifié à l'occasion du vote élisant un nouvel adjoint. Ce dernier prend donc rang après tous les autres (CE, 3 juin 2005, n° 271224).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de rester à 3 adjoints avec remontée du 4^{ème} adjoint à la place de 3^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE

- de **FIXER** le nombre d'adjoints à **3 avec remontée du 4^{ème} adjoint en 3^{ème} adjoint.**

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Jean Michel DEDIEU remercie les trois élus démissionnaires pour le travail accompli.

Monsieur Jean Baptiste VILLEMEN souligne la masse de travail à venir : *'on a du travail devant nous.'*

Selon décision : élection d'un nouvel adjoint / indemnité de l'adjoint élu.

Le Conseil Municipal ayant décidé de rester à trois adjoints, ces deux points ne seront pas délibérés.

Convention avec la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme au titre de l'application des droits de sol : 2023/002

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention qui lie la commune au service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs est arrivée à échéance.

Conformément à la délibération prise lors du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022, il est proposé de procéder à son renouvellement selon les mêmes modalités financières basées sur le prix de référence de 170 € pour un permis de construire et selon les mêmes critères de pondération établis pour les autres actes.

Les tarifs pratiqués sont rappelés :

Certificat d'urbanisme opérationnel : 68.00€ (0.4 de 170.00€)

Permis de construire : 170.00€ (1 de 170.00€)

Déclaration Préalable de travaux : 119.00€ (0.7 de 170.00€)

La convention soumise est identique à la précédente convention, seules quelques spécificités liées à l'instauration de la saisine par voie électronique au 1^{er} janvier 2022 ont été ajoutées.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

-AUTORISER le renouvellement de la convention portant sur l'instruction des actes d'urbanisme avec la 3CVT.

-AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document lié à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-**AUTORISE** le renouvellement de la convention portant sur l'instruction des actes d'urbanisme avec la 3CVT.

-AUTORISE Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document lié à la présente décision.

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Jean Michel DEDIEU rappelle que la commune paie chaque année les instructions des différents documents d'urbanisme à la communauté de Communes. La facture pour l'année 2022 s'élève à 4488.00€ pour 4 permis de construire, 28 déclarations de travaux, 7 certificats d'urbanisme opérationnel. Il remarque que la dématérialisation des actes depuis le 1^{er} janvier 2022 crée un double travail dans la mesure où certaines institutions (Architecte des bâtiments de France) restent à l'envoi papier.

Convention avec la Préfecture pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité : 2023/003.

Monsieur Le Maire indique que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la Préfecture. L'éditeur de logiciel AGEDI est reconnu comme opérateur homologué de transmission, l'opération est donc envisageable par la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

-DONNE son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et l'éditeur AGEDI.

-DONNE son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Yonne, représentant l'état à cet effet.

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Jean Michel DEDIEU rappelle que les échanges avec la Préfecture pour le contrôle de légalité se font actuellement par courrier. Cette dématérialisation semble pour une fois être un vrai gain de temps et deviendra de toute façon une obligation à plus ou moins long terme.

Monsieur Jean-Baptiste VILLEMEN insiste sur la sécurisation des échanges via cette dématérialisation avec la Préfecture (plus fiable que l'envoi par voie postale).

Convention avec les associations de la commune de mise à disposition récurrente de locaux communaux : 2023/004

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'Association Sportive Culturelle de Mailly-Le-Château qui souhaite disposer de la petite salle dite 'ancienne bibliothèque' à côté du foyer communal pour la mise en place d'une nouvelle activité (FAB LAB). Afin de formaliser cette demande et d'uniformiser les conditions d'utilisation des salles communales par les différentes associations du village, un projet de convention de mise à disposition récurrente de locaux communaux a été rédigé et soumis au Conseil Municipal pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-APPROUVE ladite convention

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions avec les différentes associations qui utilisent de façon récurrente les salles communales.

Remarques, observations, interventions :

Néant.

Convention avec ORANGE de mise en souterrain d'une partie de leurs réseaux : Rue des Promenades, Rue Comtesse MAHAUT

Monsieur Le Maire présente le projet d'enfouissement de câbles téléphoniques : Rue Des Promenades (fils passant devant les fenêtres d'une maison et empêchant l'ouverture et la fermeture des volets, sans parler du côté inesthétique) et Rue Comtesse Mahaut (fouillis de câble). Il précise qu'après vérification, les devis reçus d'Orange ne comportent que la partie fourniture et pas la partie enfouissement des lignes. Il ne sera donc pas possible de délibérer sans la deuxième partie et propose de reporter cette décision à une prochaine séance : l'objectif étant de réaliser ces travaux dans l'année.

Site Internet de la Commune : Changement de Prestataire : 2023/005

Monsieur Le Maire revient sur la complexité technique de la mise à jour du site internet actuel, expliquant sa mise en jachère. Lors du Carrefour des Maires 'Cité 89' en Octobre 2022, il a rencontré des commerciaux de L'Yonne Républicaine qui ont expliqué avoir une filiale spécialisée dans le développement de sites web. A la suite de ce premier contact, ils sont venus en Mairie présenter à quelques élus leur façon de développer et rassurer sur la facilité d'intervention des futurs administrateurs pour la mise à jour des données ponctuelles. Choisir ce nouveau prestataire présente de nombreux avantages : moderne, facile d'accès, facile d'utilisation avec un accompagnement prévu pendant 6 mois.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu qui s'élève à la somme de 2917€ HT soit 3500.40€ TTC :

-Abonnement Annuel Nom de domaine : 39€ HT soit 46.80€ TTC

-Abonnement Annuel site et Services associés : 288.00€ HT soit 345.60€ TTC

-FT Conception site – L'Yonne Républicaine : 2300€ HT 2760.00€ TTC

-Modules Cookies : 290.00€ HT soit 348.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-DECIDE d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis présenté et le contrat de vente et de services.

- AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce changement de prestataire.

Remarques, observations, interventions :

Madame Géraldine MICAUD, présente lors de la présentation, insiste sur le côté dynamique et moderne du site, la simplicité d'accès et de modification des pages et se sent rassurée par la formation proposée.

Monsieur Jean Michel DEDIEU rappelle qu'un site internet se compose d'une 'partie statique' (des données qui ne bougeront quasi jamais) et d'une partie 'évolutive', l'idée est d'avoir un outil facile d'utilisation afin de permettre à un petit groupe d'élus l'alimentation de la 'partie évolutive' du nouveau site, de le rendre vivant (intégration de photos, des procès-verbaux) avec un graphisme moderne. La création ne sera pas instantanée, il faudra attendre quelques mois avant la mise en route de la nouvelle version : *'il y aura une période de transition où tout ne sera pas parfait'*

Madame Emmanuelle BOUDIN apprécie l'accompagnement proposé de six mois.

Monsieur Jean Baptiste VILLEMEN rebondit sur la nécessité d'avoir un site en bon état fonctionnement *'surtout avoir quelque chose qui fonctionne'*.

Madame Laurence DA SILVA se dit pour le projet : *'il est important que la commune retrouve un site'*.

Monsieur Didier MARVILLE estime *'qu'il est grand temps que l'on fasse quelque chose'*.

Madame Valérie VANZELE et Monsieur Jean-Pierre SESTRE se prononcent 'FAVORABLE' au projet.

Eglise : restauration des deux vitraux détériorés en façade : 2023/006

Monsieur Le Maire explique que les deux vitraux au-dessus de la porte d'entrée de l'Eglise sont détériorés et posent des problèmes de sécurité avec éventuellement un risque d'effondrement. L'artisan verrier installé sur la commune a été contacté pour établir un devis. Il s'élève à la somme de 2033.20€ par vitrail (TVA non applicable) soit 4066.40€ pour les 2.

Pour permettre le travail de réfection du façonnier, il convient de lui faire installer un échafaudage. Il travaille en collaboration avec la Société Couverture Zinguerie Charpente Vitraux qui a établi un devis directement à la Mairie pour éviter d'alourdir les charges financières à la commune. Le montant est de 4124.00€ HT soit 4948.80€ TTC.

Le montant total de la Prestation se monte à 9015.20€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-**DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023

-**VALIDE** les deux devis présentés soit 4066.40 € pour la réfection des deux vitraux et 4948.80€ TTC pour le montage de l'échafaudage, soit 9015.20€ TTC pour la prestation totale.

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Jean-Michel DEDIEU constate que tous les vitraux sont abimés et devront faire l'objet d'une réfection un jour ou l'autre mais s'arrête plus particulièrement sur l'état des deux baies au-dessus de la porte: *'Le risque est grand, on ne connaît pas les causes de ces détériorations, la maintenance de l'église revient à la Commune'*

Madame Laurence DA SILVA estime qu' *'il est préférable d'anticiper une éventuelle catastrophe.'* Constatant le problème de sécurité, **Mesdames Emmanuelle BOUDIN, Valérie VANZELE, Géraldine MICAUD et Messieurs Didier MARVILLE, Jean-Pierre SESTRE et Jean Baptiste VILLEMEN** affirment qu'il faut faire réaliser les travaux et envisager la réfection des autres petit à petit.

Planétarium : achat de matériaux pour la restauration de la salle d'accueil, d'exposition : 2023/007

Monsieur Le Maire explique que la réhabilitation de la salle communale à côté du Planétarium du Beauvais a été envisagée lors de la réunion du 03 novembre 2022 avec les membres de l'Association Sportive et Culturelle de MAILLY-LE-CHATEAU pour créer une salle d'attente, d'exposition. L'idée serait que la Commune fournisse les matériaux et que les bénévoles du planétarium réalisent les travaux. Pour ce faire, Le Président de l'ASMC a fait établir des devis pour estimer les deux tranches de travaux définies dont une partie optionnelle:

1-A minima : Matériel électrique :	2400 .00€
Matériel faux plafond :	1800.00€
Matériaux sol :	3400.00€
Total :	7600.00€
2-Options :	
Fenêtres Double vitrage et pose :	7020.00€
Isolation sol :	1400.00€
Isolation Plafond :	1400.00€
Isolation murs :	1900.00€
Total :	11 720.00€
TOTAL 1 +2 :	19 320.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-**FIXE** le montant des achats de matériaux pour la réfection de cette salle communale à un maximum de **20 000 € TTC** et **DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023.

-**DEMANDE** à la Commission Travaux de la Commune d'encadrer le déroulement des travaux réalisés par les bénévoles de l'ASMC.

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Jean-Michel DEDIEU pense qu'unir les deux forces Commune / bénévoles du planétarium peut être un compromis intéressant pour tout le monde : *'c'est gagnant, gagnant, moins d'argent dépensé pour la commune'* .

Monsieur Jean-Pierre SESTRE : estime que si la réfection de sol est envisagée, il conviendrait de l'isoler en même temps. Il faut réfléchir sur le projet dans sa globalité. **Monsieur Jean-Baptiste VILLEMEN** rejoint son argumentation.

Madame Valérie VANZELE apprécie la mise en route du planétarium d'un point de vue éducatif, et conçoit qu'il faut assurer l'accueil des scolaires : *'on ne peut qu'encourager les bonnes volontés tout en*

faisant attention aux tarifs'. Madame **Géraldine MICAUD** rebondit sur le côté pédagogique intéressant de ce projet.

Madame Laurence DA SILVA donne son accord et apprécie l'idée de l'enveloppe budgétaire fixée à 20 000€ TTC.

Monsieur Didier MARVILLE approuve le projet tout en s'interrogeant sur les huisseries.

Camping : Réfection des sanitaires, changement du chauffe-eau, achats de jeux gonflables, installation d'un snack : 2023/008

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la commission mixte du jeudi 16 février 2023. L'objectif est de faire évoluer le camping pour se rapprocher des 3 étoiles avec un positionnement bien-être et nature en le rendant plus attractif afin d'augmenter sa fréquentation, le chiffre d'affaire, et proposer un petit espace de restauration. (Loin de toutes les commodités du village, les campeurs recherchent de quoi consommer sans se déplacer à nouveau.)

Monsieur Le Maire présente le bouquet de travaux envisagés :

-Changement du chauffe-eau : le pari de le conserver l'année dernière a réussi avec malgré tout une frayeur en début de saison, il semble prudent de procéder au changement désormais. Un devis a été réceptionné et s'élève à la somme de 11 796.00 € HT soit 14 155.20€ TTC.

-Rénovation des sanitaires : actuellement datés, l'idée est de les remettre au goût du jour : Deux devis ont été réceptionnés :

Kalysse : montant : 28 535.24€ HT soit 34 242.29€ TTC

Sanitec : montant : 30031.31 € HT soit 36 037.58 € TTC

- Jeux gonflables : l'enveloppe estimée pour l'achat des jeux gonflables se situe entre 2000 et 3000 € TTC le jeu, il peut être également envisageable de louer le matériel pour la première saison .

-Achat d'un abri pour le Snack : enveloppe estimée :2000 € TTC

-Achat matériel de cuisine : 2000€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-DECIDE d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2023

-VALIDE le devis du chauffe-eau pour un montant de **11 796.00€ HT** soit **14 155.20 € TTC**.

-VALIDE le devis de la société **KALYSSE** pour la rénovation des sanitaires pour un montant de **28 535.24€** HT soit **34 242.29€ TTC**

-AUTORISE l'achat d'un jeu gonflable pour un montant maximum de **3000€ HT**.

-AUTORISE l'achat d'un abri pour le Snack pour un montant maximum de **2000€ HT**.

-AUTORISE l'achat du matériel de cuisine pour le Snack pour un montant maximum de **2000€ HT**.

Remarques, observations, interventions :

Madame Géraldine MICAUD rappelle que :

- des travaux d'urgence ont été réalisés l'année dernière pour le renouvellement des deux étoiles.
- le retour des questionnaires clients de la saison 2022 a permis la détermination des travaux à réaliser en priorité en 2023 (réfection des sanitaires, espace restauration).
- une analyse financière a été présentée en commission. Le montant des travaux est estimé à 60 000€ HT, pour le financement, l'éventualité d'un crédit sera étudiée en commission finances.
- l'idée est de passer de 2 à 3 étoiles avec un positionnement 'Nature et Bien-être', pour ce faire en plus des travaux déjà cités, il conviendrait de proposer des jeux pour les enfants.

Elle précise que deux sociétés ont été contactées pour la réfection des Sanitaires et laisse la parole à **Monsieur Jean Michel DEDIEU**, principal correspondant de la société SANITEC, indique que cette entreprise a été très réactive au début avec un point de vue différent de l'autre. Le point marquant étant la destruction de l'existant contrairement à KALYSE.

Monsieur Didier MARVILLE, interlocuteur de la société KALYSSE, présente le deuxième projet qui part de l'existant mais avec l'intervention au préalable d'un maçon pour la création des douches à l'italienne. Il précise que le commercial est très présent et réactif, et se propose de se déplacer et rencontrer les autres artisans, très bon feeling.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il reste 4 mois pour réaliser les travaux dont deux mois qui seront consacrés à la création des cloisons.

Madame Laurence DA SILVA estime qu'*on n'a rien sans rien* et qu'il faut donc se lancer.

Madame Emmanuelle BOUDIN trouve ce camping tellement agréable, que ne rien faire serait l'abandonner et remercie ses collègues élus pour le travail réalisé et présenté en commission mixte.

Monsieur Jean-Baptiste VILLEMEN souligne la nécessité du rafraîchissement des sanitaires même si le *'Vintage est à la mode actuellement'*.

Monsieur Jean Michel DEDIEU rappelle que tout cela peut fonctionner mais il faut aussi des moyens humains avec des régisseurs (Snack, ménage, accueil..)

Madame Géraldine MICAUD précise que l'analyse des besoins humains et des horaires a été effectuée avec deux régisseurs (l'un à l'accueil et l'autre au snack) et une personne pour l'entretien ménager des bâtiments.

Chemin de Trucy : avis du Conseil Municipal sur l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques :2023/009

Monsieur Le Maire rappelle qu'élus, habitants de la rue du Chemin de Trucy et population, ont été conviés à la réunion de présentation du projet par la société NW JOULES le 28 novembre 2022, salle du Conseil Municipal à la Mairie.

Il présente en quelques lignes le projet de ladite entreprise :

Afin de promouvoir le développement de la mobilité électrique, NW Joules a conçu l'IECharge, une station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques directement raccordée à la JBox. Ce raccordement innovant permet de recharger un véhicule électrique en moins de 30 minutes tout en préservant la stabilité du réseau.

Il est précisé que cette société souhaite implanter des bornes de recharge rapide en haut du Chemin de Trucy à côté du bâtiment de stockage déjà implanté.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet et précise qu'en cas d'accord du Conseil Municipal l'entreprise s'est engagée par mail le 06 février 2023 à prendre en charge la réfection de la route (rebouchage des trous) sur environ 150 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-DONNE son accord pour ce projet à condition que la société s'engage à respecter les éventuelles règles d'urbanisme en vigueur pour la création de ce parking avec bornes de recharge et qu'elle prenne en charge la réfection de la route (rebouchage des trous) sur environ 150 mètres.

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Jean Michel DEDIEU précise que ces bornes sont compatibles avec peu de véhicules actuellement. Il faut des véhicules adaptés au recharge rapide. Il souhaiterait que l'entreprise perturbe le moins possible l'environnement naturel en limitant la luminosité de ces bornes la nuit.

Monsieur Jean-Baptiste VILLEMEN et Monsieur Jean-Pierre SESTRE se disent 'Favorable' à ce projet d'autant que la société propose la prise en charge de la réfection de la route.

Madame Géraldine MICAUD favorable à ce projet précise que c'est un sujet d'actualité et que cela ne peut-être qu'un plus d'un point de vue 'tourisme'.

City Stade : demande de subventions (DETR-région...) : 2023/010

Monsieur Le Maire indique que la commission jeunesse et enfance a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 05 décembre 2022 sur le quotidien l'Yonne Républicaine pour la création d'un stade multisports.

Il précise que plusieurs devis ont été réceptionnés et sont à l'étude, le permis d'aménager est en cours de réalisation et sera déposé au plus vite.

Le montant estimatif pour la réalisation de ce projet s'élève à 99 470.63 € HT comprenant deux lots : terrassement et Equipement. Pour le financement, les demandes de subventions suivantes sont envisagées :

DETR	30%	29 841.19€ HT
Pacte de territoire	30%	29 841.19€ HT
Conseil Régional	20%	19 894.13€ HT
Autofinancement	20%	19 894.12€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-DECIDE d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2023.

-CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les demandes de subventions afférentes à ce projet.

Remarques, observations, interventions :

Madame Valérie VANZELE présente le projet sur lequel la commission petite enfance et jeunesse travaille depuis plus d'une année et le descriptif technique du stade multisports 30*15 sur lequel il sera possible de jouer au basketball, au football, au badminton...

Monsieur Jean Michel DEDIEU s'interroge sur comment sécuriser l'accès à l'Espace Nature du Beauvais qui risque de devenir un pôle attractif avec l'aire de jeux pour petits enfants, le futur city stade et le Planétarium. Il conviendrait de trouver une solution pour qu'enfants, parents, poussettes, vélos accèdent à cet espace en sécurité.

Monsieur Jean-Michel GODEFROY informe que L'UTR d'Avallon a un service dédié à ce genre de problématique et qu'il contactera la responsable pour envisager cette sécurisation. L'autre idée serait également d'implanter un radar pédagogique à cet endroit.

Madame Laurence DA SILVA indique avoir contacté la Mairie de Sergines qui vient de réaliser ce projet pour obtenir des renseignements.

QUESTIONS DIVERSES :

En questions diverses ont été évoqués les sujets suivant :

La **Plantation d'un arbre** à la place de l'ancien marronnier sera envisagée maintenant à l'automne 2023. Reste à définir le choix de l'arbre : tilleul, érable, Chêne...

Le **Recensement de la population** s'est terminé le 18 Février dernier, 510 bulletins individuels ont été collectés (54.5% ont répondu par internet). La population devrait rester au-dessus des 500 habitants. Bonne nouvelle !

La **Fermeture d'une classe** à l'Ecole intercommunale des Rives de L'Yonne a été évitée de justesse grâce à l'union des parents d'élèves, élus...

Traditionnelle demande de Monsieur TONNELIER pour l'installation de ses manèges pour la fête patronale.

Travaux fibres : ils avancent même si il est assez difficile de s'y retrouver avec les différents sous-traitants d'Yconik. L'armoire qui a été installée rue d'Auxerre sera alimentée par deux endroits différents : MAILLY-LA-VILLE et MERRY-SUR-YONNE. L'installation de 29 nouveaux poteaux pour la fibre va commencer début Mars

AAPMA 'Les Pêcheurs à la ligne' réaliseront leur journée de nettoyage des berges de la baignade le samedi 04 mars 2023.

Haies : l'Office Français de la Biodiversité comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) recommandent de ne pas tailler les haies du 15 mars 2023 jusqu'au 31 juillet 2023 afin de ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur vie.

Vente de la ZOÉ : conformément à la délibération 2022/053 du 05 décembre 2022, le véhicule a été cédé pour la somme de 12 000 €. (reprise par la concession Renault). La page autopartage se tourne avec des déceptions.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Jean-Baptiste VILLEMEN informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétique de l'école ont commencé pendant les vacances de février. Prochaine étape lors des prochaines vacances en Avril.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

TABLE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023/001 : détermination du nombre d'adjoint suite à la démission du 3^{ème} adjoint

Délibération 2023/002 : Convention avec la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme au titre de l'application des droits de sol

Délibération 2023/003 :_Convention avec la Préfecture pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité.

Délibération 2023/004 : Convention avec la Préfecture pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité /

Délibération 2023/005 : Site Internet de la Commune : Changement de Prestataire.

Délibération 2023/006 : Eglise : restauration des deux vitraux détériorés en façade.

Délibération 2023/007 : Planétarium : achat de matériaux pour la restauration de la salle d'accueil, d'exposition.

Délibération 2023/008 : Camping : Réfection des sanitaires, changement du chauffe-eau, achats de jeux gonflables, installation d'un snack.

Délibération 2023/009 : Chemin de Trucy : avis du Conseil Municipal sur l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.

Délibération 2023/010 : City Stade : demande de subvention.

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	Secrétaires de Séance	Le Maire
	Mme Emmanuelle BOUDIN Mme Laurence DA SILVA	JM GODEFROY

